

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix sept décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Robert COUPLAIX, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Jérôme LOOSDREGT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Nicole JOULIA, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI

Secrétaire de séance : M. Michel SALVI

Excusés : M. Thierry GALIFOT

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 13 décembre 2019	Vendredi 13 décembre 2019	Mardi 24 décembre 2019

3- Renforcement du réseau basse tension du poste des Chaberts – Demande de participation au Syndicat des Energies du Département de l'Isère - SÉDI

Considérant les contraintes existantes sur une partie du réseau de distribution électrique basse tension du poste « les Chaberts », il convient de renforcer la section d'un câble souterrain BTS 150² en un câble de section 240² sur une longueur de 160 mètres route du Bouchet.

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SÉDI), maître d'ouvrage délégué, envisage de réaliser courant de l'année 2020, les travaux.

Sur la base d'une étude, les montants prévisionnels sont les suivants :

	Réseau de distribution électrique
Prix de revient prévisionnel TTC	40 504 €
Financement externe	33 689 €
Contribution communale	6 429 €
Frais de maîtrise d'ouvrage SEDI (386€)	386 €

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- **PREND ACTE** de la contribution aux investissements qui sera établie par le SÉDI à partir du décompte final de l'opération et consécutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 6 429 €.

Décision : Adopté à l'unanimité

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE LE CHEVILLON" around the top edge and "38570 LEVILLON" around the bottom edge. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms.